

5 Partager son goût pour la formation

Pour **Neolux**, spécialiste des sources lumineuses à LED à **La Chapelle-Vendômoise**, former des jeunes, y compris en apprentissage, est une seconde nature.

Former des jeunes en alternance est une seconde nature chez Neolux, une volonté forte, devenue une culture d'entreprise, portée depuis toujours par son dirigeant, Ludovic Labidurie. Comme l'explique Jean-Luc Tournebise, chargé de mission Collectivités : « Depuis sa création, la société considère l'intégration de jeunes en formation dans sa gestion prévisionnelle du personnel comme un enjeu prioritaire ; en fonction des programmes d'investissements, des hypothèses de croissance, en anticipant les changements organisationnels et technologiques. Des réalités qui confirment l'intérêt de cette politique d'embauche. » De 4 personnes en 2007, les effectifs sont effectivement passés à 18 en 2010 et devraient encore évoluer pour atteindre 25 salariés en 2011.

Dans sa démarche de recrutement, Neolux s'appuie sur le bassin local : « Les CFA pour l'apprentissage, mais également les réseaux Polytech Orléans-Tours et ARDAN ou encore l'ENIVL et Pôle emploi. » L'alternance se décline en effet sous toutes ses facettes chez Neolux !

Ainsi au cours de ces deux dernières années, ces différentes formes d'immersion en entreprise se sont traduites par trois embauches, la signature d'un contrat d'études en alter-

nance et la réalisation de trois contrats d'apprentissage. Ensuite, la dynamique de transmission des connaissances impacte tous les services de l'entreprise. « Du bureau d'études au service administratif en passant par le service marketing et commercial. »

Impliquer les « seniors »

Une entreprise jeune positionnée sur une technologie nouvelle, pointue techniquement, rien d'étonnant à ce que son recrutement fasse appel à des « juniors » pour l'apport d'une dynamique créative ! Le choix devient d'autant plus pertinent qu'il se tourne aussi vers des « seniors » expérimentés. Au final : un joli mélange des genres, de différents horizons et parcours professionnels, avec de l'émulation dans les équipes et une richesse dans les échanges.

« L'engagement pédagogique naturel des seconds leur permet de développer des compétences valorisées par la réussite des premiers. Par la spontanéité ou la pertinence de leurs questions, les plus jeunes peuvent susciter une remise en question toujours constructive pour l'entreprise. Ils trouvent l'apprentissage en milieu réel vraiment motivant et apprécient d'être pris au sérieux. Ils vivent au rythme de l'entreprise et peuvent vérifier l'impact des missions qui leur sont confiées. »

 www.neolux.fr



À droite, Florène Perruche, responsable administrative, tutrice de Pauline Robineau qui prépare un BTS d'assistante de gestion PME-PMI et Jean-Luc Tournebise, chargé de missions Collectivités pour Neolux led lighting solutions.

La motivation pédagogique de son personnel a poussé Neolux à mettre en place un Centre de formation technique sur l'éclairage à LED pour le public des professionnels. Un projet qui se précise pour la fin de l'année, à suivre !

Près de 100
contrats d'apprentissage dans
les entreprises industrielles
de Loir-et-Cher

L'apprentissage fait l'objet d'un contrat de travail particulier.

- Votre CCI vous accompagne dans la rédaction et l'enregistrement du contrat d'apprentissage.
- Elle transmet le contrat au CFA pour l'inscription du jeune,
 - ainsi qu'à la Région pour permettre le versement de l'aide régionale.
- Elle vous met en relation avec le Centre d'aide à la décision (CAD) pour contacter des candidats à l'apprentissage et le Centre de formation à l'apprentissage.

Renseignez-vous !

CCI : Laëtitia Bachelot,
tél. : 02.54.44.65.04

bonus

mesures financières incitatives

Les aides versées par le Conseil Régional

Au minimum, 1 000 € par apprenti et par année de formation, auxquels s'ajoutent des majorations (500 € minimum) en fonction de la situation de l'apprenti, de son âge, de son parcours ou de la taille de l'entreprise.

Les aides versées par l'État :

En juin 2009, l'État a mis en place une **aide supplémentaire de 1 800 € pour les employeurs recrutant un apprenti pour la première fois, ou un apprenti supplémentaire par rapport à leurs effectifs.** Cette aide est valable **jusqu'au 31 décembre 2010.**